

natale et il y exerçait avec succès la profession d'avocat, quand survint la révolution de février 1848.

Nommé député de la Haute-Loire à l'Assemblée constituante, par 21.519 suffrages, il devint secrétaire de la Chambre, et c'est alors que ses talents et ses habitudes laborieuses appelèrent sur lui l'attention du ministre Dufaure, qui le nomma substitut à Bourg, le 21 novembre 1850.

C'est de là qu'il fut appelé aux fonctions de substitut du procureur général à Lyon, le 17 mars 1852. Et c'est ainsi qu'il devait appartenir à la magistrature lyonnaise, pendant plus de vingt-cinq ans. Nommé conseiller à la Cour d'appel, le 24 octobre 1863, il devint président du Tribunal civil, le 30 octobre 1872, puis président de chambre à la Cour, le 22 octobre 1875, et il remplissait ces dernières fonctions, quand un décret du 2 avril 1878 l'appela à la Cour de cassation, qu'il quitta en 1893, devançant lui-même l'heure de la retraite, par un scrupule qui l'honore.

M. de Lagrevol a laissé, au palais, le souvenir d'un magistrat laborieux et très versé dans la connaissance du droit. Personne n'a apporté plus de soin et de conscience à l'œuvre de la justice. On raconte ainsi qu'un jour, reconnaissant l'erreur commise dans l'une de ses décisions, il n'hésita pas à réparer spontanément le préjudice éprouvé par la partie perdante. Ce trait n'est, sans doute pas, sans exemple, dans notre magistrature lyonnaise, et l'on cite encore deux autres magistrats, dont l'un vit encore, qui ont donné la même preuve d'intégrité et de désintéressement. Néanmoins le souvenir de pareils actes mérite d'être conservé, car il honore, à un trop haut degré, ceux qui en ont été capables.

Mais, à côté du magistrat, il y avait aussi, chez M. de Lagrevol, l'érudit et le lettré. Si ses fonctions ne lui permirent pas de se livrer, aussi pleinement qu'il l'eût désiré,